

## 69821 - Il est entré dans la mosquée alors que l'imam était debout

### La question

Si j'entre dans la mosquée à un moment où l'imam, encore debout, récite le Coran, devrais-je prononcer l'invocation préliminaire ou réciter la Fatiha directement ?

### La réponse détaillée

Louanges à Allah

Si quelqu'un entre alors que l'imam récite la Fatiha, il doit effectuer le takbir d'entrée puis observer une pause jusqu'à ce que l'imam termine la récitation de la Fatiha, car celui qui prie sous la direction d'un imam doit écouter attentivement la récitation faite par son imam. Et il ne doit pas s'en détourner pour s'occuper d'autre chose comme la récitation de l'invocation préliminaire ou de la formule de demande de protection divine.

Voir Madjmou al-Fatawa, 23/280.

Cet avis selon lequel le fidèle concerné ne doit ni réciter l'invocation préliminaire ni prononcer la formule de demande de protection est le plus juste des avis émis sur la question, s'il plaît à Allah. C'est aussi l'avis choisi par Cheikh al-islam Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), comme cela est indiqué dans Madjmou al-Fatawa, 22/341 et 23/281 parce que l'avis repose sur un argument solide. En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **« L'imam n'est là que pour être imité ; quand il prononce le takbir (Allah akbar), faites-en de même et quand il récite le Coran, taisez-vous »** (rapporté par Mouslim, 404 et par an-Nassaï, 921).

Quand l'imam termine la récitation de la Fatiha, le fidèle priant sous sa direction prononce l'invocation préliminaire puis la demande de protection puis la basmala (au nom d'Allah, le Clément, le Miséricordieux) puis la Fatiha. S'il ne peut pas faire tout cela avant que l'imam ne reprenne la récitation, il se passe de l'invocation qui n'est qu'une sunna et prononce les éléments suivants en vertu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à propos

de la récitation du Coran (pour celui qui prie sous la direction d'un imam) : « **Ne récitez que la mère du Coran (la Fatiha) car nul ne peut prier correctement sans la réciter** » (rapporté par at-Tirmidhi, 311 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi).

Cette explication est fondée sur l'avis selon lequel celui qui prie derrière l'imam a l'obligation de réciter la Fatiha dans les prières à récitation audible, avis qui demeure le plus juste, compte tenu de la portée générale de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Nul ne peut prier correctement sans la récitation de la Fatiha** » (rapporté par al-Boukhari, 756). La négation porte sur la validité.

Voir la question n° [10995](#).

Si l'on entre dans la mosquée alors que l'imam dirige une prière à récitation inaudible, on prononce le takbir d'entrée puis l'invocation préliminaire puis la demande de protection. Et puis on récite la Fatiha si on peut la terminer avant que l'imam ne se mette en posture de genouflexion, afin d'obtenir le mérite lié à la récitation de ces éléments. S'il ne peut pas les réciter tous avant que l'imam ne se mette en posture de genouflexion, qu'il se contente de la récitation de la Fatiha immédiatement après la prononciation du takbir d'entrée puisque l'on doit donner la priorité à ce qui est obligatoire.

Voir Mouhgnni al-mouhadj 1/257 et Talbis Iblis, p. 161.

Quand l'imam se met en posture de genouflexion, le fidèle priant sous sa direction doit cesser la récitation des éléments restants de la Fatiha et faire comme ce serait le cas s'il trouvait l'imam en posture de genouflexion. Car dans ce cas, il serait dispensé de la récitation de la Fatiha. On ne doit pas se laisser distancer par son imam en tenant à terminer debout la récitation de la Fatiha, compte tenu de la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) : « **Quand il se met en posture de genouflexion, suivez-le** » (rapporté par al-Boukhari, 378 et par Mouslim, 414).

Cheikh ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « La récitation de l'invocation préliminaire est une sunna et celle de la Fatiha une obligation pour celui qui prie sous la direction d'un imam selon le plus juste des avis des ulémas. Si l'on craint de ne pouvoir terminer la récitation de la Fatiha, on commence par elle. Si l'imam se met en posture de genouflexion

avant qu'on puisse terminer la récitation, on doit le suivre puisqu'on est dispensé de la récitation du reste, compte tenu de la parole du Prophète: « **L'imam n'est là que pour être imité ; ne vous démarquez pas de lui. S'il prononce le takbir d'entrée, faites-le et s'il se met en posture de génuflexion, suivez-le** » (cité dans les Deux Sahih).

Madjmou Fatawa Ibn Baz, (11/243-244).

Allah le sait mieux.

Voir encore : ahkamou houdhouwi al-massaadjid, par Cheikh Abd Allah ibn Salih al-Fawzan. P. 139-141.